



ARPHY



? DES QUE DIS ?

Le périodique informatif

NUMERO SPECIAL

MODIFICATION DU TARIF DE L'EAU POTABLE

En cette fin d'été 2022, nous avons tous pris conscience de la nécessité de prendre grand soin de l'eau destinée à la consommation humaine et donc d'éviter ou réduire les autres usages courants (arrosage, lavage, toilettes, piscine, etc.).

Cette année la commune a bénéficié d'un excellent apport de pluie en juin rendant nos captages suffisamment productifs. Mais vous n'ignorez pas que les prochaines années risquent d'être plus délicates. C'est la raison des réflexions menées par le Conseil municipal, responsable de la régie, en vue d'anticiper des situations qui pourraient devenir critiques.

Pour alimenter nos réflexions, situons nos outils de production d'eau.

Nous gérons deux réseaux distincts :

- La vallée du Coudoulous avec deux captages et un château d'eau (à noter que le troisième captage dans le Coudoulous nous a été supprimé par les services de l'Etat).
- Le côté Pratoestal-Les Molières avec un captage et un château d'eau.

De novembre à mars-avril, la production des captages est nettement supérieure à la consommation des 170 habitants. Nous payons une redevance à l'Agence de l'eau sur la production des captages. Le surplus non consommé est repris par la nature.

Autant donc consommer davantage dans cette période.

A l'inverse, de mai à octobre, la production des captages diminue de semaines en semaines et la consommation augmente au fil du temps atteignant en plein été le double de la période d'hiver. De fait la population sur la commune passe de 170 à plus de 250 à 300 personnes à cette période. Les fortes chaleurs augmentent les besoins (douches, piscine, etc.) et le manque de pluies diminue le volume des ressources.

En raison d'un avenir incertain et partant de ce constat, le Conseil municipal, à titre expérimental, une incitation financière fonctionnant dans les deux sens avec un prix de l'eau potable différencié par rapport au tarif actuel de 1.30 € le m³, inchangé depuis près de 15 ans :

- De novembre à fin avril, quand la ressource est abondante, le prix est fixé à 1.10 € afin d'inciter chacun à faire des réserves (cuves, bassins, piscines).
- De mai à fin octobre, quand la ressource diminue de semaines en semaines, le prix est fixé à 1.60€ dans le but d'accentuer la prise de conscience de la nécessité de réduire la consommation et ainsi maintenir un équilibre salubre entre la production des captages et nos besoins.

Selon nos estimations, ce tarif saisonnier ne devrait guère modifier le coût annuel pour les résidents à l'année avec un prix moyen sur 12 mois qui tournerait autour du 1.30 € actuel. Du même coup la régie conserverait un ordre de grandeur identique des recettes et garderait ainsi un équilibre indispensable sur le plan budgétaire.

Le Conseil municipal sait combien vous êtes déjà sensibles au sujet de l'eau qui concerne toutes les provinces de France. Il pense que vous comprendrez cette proposition d'un tarif saisonnier avec un prix différencié et des dates de relevé deux fois par an avancées de deux mois pour se caler à deux saisons de production et de consommation différentes.

Nous ferons un point précis du résultat de cette expérience fin 2023 et nous vous en informerons.

En attendant, nous continuerons à veiller à la qualité de l'eau potable et à sa bonne distribution dans notre réseau.

Jean-Pierre GABEL, Maire d'Arphy et le Conseil municipal.



*« Eau, tu n'as ni goût, ni couleur, ni arôme, on ne peut pas te définir,
on te goûte, sans te connaître.
Tu n'es pas nécessaire à la vie : tu es la vie. »*

Antoine de Saint-Exupéry, Terre des hommes